

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

3 - MAY 2025

DECRET N°25- 038 /PR

Chargeant la Ministre HASSANE
ALFEINE YASMINE, de la suppléance
du Président de l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre des Transports Maritimes et Aériens, **Madame HASSANE ALFEINE YASMINE**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

